FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (OChim 2015) RS 813.11

DICHTEN. KLEBEN. PFLEGEN.

ROXOLID X-PRESS
Remplace la version : 09-déc.-2019

Date de révision 23-oct.-2020
Numéro de révision 1.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit ROXOLID X-PRESS
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ce produit est un adhésif à base de cyanoacrylate.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
MEM Bauchemie GmbH
Am Emsdeich 52
26789 Leer/Ostfriesland, Germany
Tel: +49 (0) 491 / 92 58 00
Fax: +49 (0) 491 / 92 58 060

Importateur
Hornbach Baumarkt (Schweiz) AG
Schellenrain 9
CH-6210 Sursee
Switzerland
Tel: +41 (0) 41 9 29 62 62

Fabriqué(s) pour
HORNBACH Baumarkt AG
Hornbachstrasse 11
76879 Bornheim/Germany
Tel. +49 63486000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FDS - Suisse Centre suisse d'information toxicoligique: composer rapide 145 ou +41 (0) 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

OChim 2015 - RS 813.11

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 2-Cyanoacrylate d'éthyle

Mention d'avertissement
ATTENTION

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants

Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers
Adhère à la peau
Polymérise avec dégagement de chaleur

Évaluation PBT et vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]	Specific concentration limit (SCL)	Numéro d'enregistrement REACH
2-Cyanoacrylate d'éthyle	230-391-5	7085-85-0	80 - 100	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=10%	01-2119527766-29-XXXX
1,4-Dihydroxybenzène	204-617-8	123-31-9	0.01 - <0.1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (M Factor Acute = 10) (M Factor Chronic =1)		01-2119524016-51-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue. En cas de paupières collées, libérer les cils à l'eau chaude en passant une éponge humide.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Polymérise avec dégagement de chaleur. Ne pas tirer sur la peau collée. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. Faire tremper dans de l'eau tiède savonneuse. Si l'irritation persiste ou si l'oeil et/ou la peau restent collés : Consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Les tissus qui sont collés les uns aux autres par accident ne devraient jamais être enlevés chirurgicalement. En effet, même en l'absence de traitement spécial, c'est une question de temps avant que la colle cyanoacrylate se sépare de la peau, des yeux ou de la muqueuse buccale suite à l'effet de l'humidité, de la sueur, des larmes ou de la salive. L'effet peut être soutenu par l'eau et du savon et / ou l'utilisation de lotion pour la peau grasse ou de l'huile de protection.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO_2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO_2). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas absorber avec des tissus ou chiffons. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésif. Ce produit est un adhésif à base de cyanoacrylate.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	FDS - Suisse
2-Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	-	MAK: 2 ppm MAK: 9 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Épaisseur des gants > 0.7mm. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Néoprène™. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Aucune information disponible
Couleur Incolore
Odeur Âcre
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point / intervalle d'ébullition	> 200 °C	
Point d'éclair	80 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Une polymérisation peut se produire
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	

Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	1.07 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Alcools. Bases. Amines. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information on likely routes of exposure

Informations sur le produit .

Inhalation Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Mesures numériques de toxicité
Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	>5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	>2000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	<21.1 mg/L (Rattus) 1 h
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	390 mg/kg (Rattus)	= 74800 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	Muta. 2

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	**European Union**
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	M-Factor	M-Factor (long-term)
2-Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	polymerizes	polymerizes	-	-		
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	EC50: =0.335mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =13.5mg/L (120h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h = 0.044 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through)	EC50 = 0.038 mg/L 15 min EC50 = 0.0382 mg/L 30 min EC50 = 0.042 mg/L 5 min EC50 = 23.75 mg/L 60 min	EC50: =0.29mg/L (48h, Daphnia magna)	10	1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage	Bioconcentration factor (BCF)
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	0.5	40

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux.

Emballages contaminés	Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :	Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 UN number or ID number	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 UN number or ID number	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 UN number or ID number	UN3334
14.2 Nom d'expédition	Liquide réglementé pour l'aviation, n.s.a (2-Cyanoacrylate déthyle)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3334, Liquide réglementé pour l'aviation, n.s.a (2-Cyanoacrylate déthyle), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A27
Quantité limitée (LQ)	30 kg G
Code ERG	9A

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Ordinance on Industrial Safety and Health - Germany - BetrSichV
No flammable liquids in accordance with BetrSichV

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)	légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
TRGS - 510 Storage Class	Storage Class 10 : Combustible liquids

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 23-oct.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité